

Réponse du Conseil administratif du 23 août 2023 à l'interpellation écrite du 30 mars 2022 de MM. Maxime Provini, Alain Miserez et Kevin Schmid: «Livraison en ville de Genève, est-ce qu'il y a un plan?»

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Ces deux années, les infrastructures routières ont passablement évolué en ville de Genève. De nouvelles bandes cyclables ont été créées, des routes raccourcies, des places de stationnement supprimées.

Ces nouvelles mesures entraînent des difficultés supplémentaires pour les livraisons en ville de Genève.

Des commerçants se voient même facturer des «suppléments embouteillage» sur certaines de leurs livraisons.

Tous les matins, des milliers de livraisons ont lieu en ville de Genève. Ces dernières nécessitent souvent un stationnement sauvage entre le trottoir et la route, ce qui rend dangereuse la circulation pour tous les utilisateurs de la chaussée et du trottoir.

Ainsi, il apparaît urgent que la Ville prenne des mesures pour faciliter les livraisons des commerçants en ville de Genève.

C'est pourquoi nous souhaitons interpeller le Conseil administratif sur les points suivants:

- Suite aux différentes mesures de réaménagement des chaussées en ville de Genève, est-ce qu'une réflexion générale concernant la manière dont les livraisons peuvent s'effectuer a été menée?
- Si une réflexion générale a été menée, est-il possible d'en connaître les tenants et aboutissants?
- Suite aux différentes mesures de réaménagement des chaussées en ville de Genève, est-ce que les commerçants ont été sondés afin de faire part de leurs observations?
- Suite aux différentes mesures de réaménagement des chaussées en ville de Genève, est-ce que des places de livraison supplémentaires sont prévues?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif entend soutenir les déplacements professionnels et les entreprises locales, dans un contexte où le Canton de Genève prévoit de réduire le volume du trafic individuel motorisé de 40%. Il convient, à ce titre, de préciser que la Ville de Genève espère vivement généraliser la limitation de vitesse à 30 km/h, de jour comme de nuit, sur l'ensemble de son territoire, ce qui, en synergie avec la mise en place de la moyenne ceinture, aura pour effet de fluidifier le trafic, de réduire le bruit routier et l'accidentologie ainsi que d'encourager le report sur les transports publics et les modes doux. Par ailleurs, la Ville souhaite multiplier les rues à priorité piétonne.

Ainsi, dans tous les projets de réaménagement, un volet livraison est systématiquement étudié. Les habitant-e-s et commerçant-e-s sont désormais systématiquement invité-e-s à des réunions publiques au cours desquelles les principes généraux des projets leur sont présentés et leurs observations sont répertoriées puis analysées. Lorsque c'est possible, la Ville de Genève essaie de répondre favorablement à leurs besoins. A titre d'exemple, il convient de mentionner les projets de la rue de Carouge, de l'extension de la gare de Cornavin, de l'avenue du Mail et de la piétonnisation de la Vieille-Ville, ainsi que les trois rues en transition (rue du Port, rue du Prince, rue de la Tour-Maitresse). Les projets modifiant les voies de circulation, de stationnement, et la création de zones à vitesse modérée ont d'abord comme objectif d'accroître la sécurité et le confort des riverain-e-s et des usagères et usagers. Cela étant, la Ville de Genève souhaite favoriser le maintien du commerce et de l'artisanat local et prend, par conséquent, en compte l'ensemble des besoins de ses professionnels.

Des études spécifiques par projet peuvent être conduites lorsque cela s'avère nécessaire comme c'est le cas actuellement à la rue de Carouge et en Vieille-Ville, où un prestataire spécialisé en logistique rencontre individuellement tous les commerçant-e-s. Cette démarche a pour but, dans un premier temps, d'identifier leurs fonctionnements actuels, leurs besoins et, dans un second temps, de soumettre des propositions d'aménagements et de fonctionnement compatibles avec les intérêts publics et privés. C'est ainsi que pour l'avenue du Mail, toutes les places de livraison situées sur l'avenue ont été recrées sur les rues perpendiculaires.

La Ville de Genève souhaite également favoriser le changement de pratique en termes de livraisons sans péjorer les activités commerciales. Grâce à la mise en place des 100 mesures prévues par la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE), la Ville de Genève souhaite faciliter le travail des transporteurs professionnels et améliorer la fluidité des transports collectifs en augmentant ainsi leur attractivité comme moyen de déplacement à l'hypercentre. Les services du DACM travaillent dans ce cadre avec toutes les associations de transporteurs et

notamment l'Association suisse des transports routiers (ASTAG). Des rencontres projet par projet permettent de mieux comprendre les besoins et d'y répondre le mieux possible.

En ce qui concerne les réflexions générales en termes de livraisons, plusieurs études sont en cours ou le seront dans les mois à venir afin de poursuivre la mise en place des prescriptions du Plan d'actions logistiques et marchandises du Canton de Genève, d'une part, et proposer de nouvelles solutions innovantes, d'autre part. Pour rappel, le plan actuel précité a été élaboré en étroite collaboration avec l'ensemble des représentant-e-s des acteurs institutionnels et privés. L'une de ces études, cofinancée par la Ville de Genève, concerne spécifiquement la redistribution spatiale (remaillage) des cases de livraison en Ville de Genève et en Ville de Lancy dans le but d'identifier les secteurs sous-équipés en cases de livraison mais aussi, et surtout, de redimensionner (cases plus longues, plus larges, etc.) et de relocaliser (à proximité d'abaissements de trottoirs) certaines cases afin de faciliter les conditions de livraison des professionnels.

Enfin, la Ville et le Canton souhaitent mener une réflexion sur les livraisons du dernier kilomètre à l'aide de vélos-cargos et proposer des places de stationnement comme pour les autres véhicules.

Ces différentes études vont permettre la révision de l'actuel plan d'actions logistiques et marchandises, et la création d'une stratégie communale spécifique, qui sera le fil conducteur à appliquer dans les futurs projets d'espace public.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler